



CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

COMPTE-RENDU

Présents : Mesdames Céline COMBAZ, Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ, et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS.
Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Absent-Excusé : Monsieur Bernard PRAIZELIN.

I/ ADMINISTRATION GENERALE

II/ FINANCES

1. Demande de subvention au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local) pour la réfection du mur de soutènement de MOULIN

Après exposé, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents, à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat, au titre de la DSIL, dans le cadre des travaux de sécurisation et d'entretien des ouvrages d'art de la commune, en l'espèce le mur de soutènement du hameau de Moulin.

2. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021

Après exposé, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 qui restent inchangés par rapport à 2020. Cependant en application l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales, d'où un taux pour 2021 de la TFPB égal à 23,83 %.

3. Approbation du Compte Administratif 2020 du budget communal

Suppression de ce point de l'ordre du jour en début de séance, et report à un Conseil Municipal ultérieur dans l'attente d'éléments devant être transmis par la trésorerie.

4. Approbation du Compte de Gestion 2020 du budget communal

Suppression de ce point de l'ordre du jour en début de séance, et report à un Conseil Municipal ultérieur dans l'attente d'éléments devant être transmis par la trésorerie.

5. Vote du Budget Primitif 2021 de la commune

Suppression de ce point de l'ordre du jour en début de séance, et report à un Conseil Municipal ultérieur dans l'attente d'éléments devant être transmis par la trésorerie.

III/ RESSOURCES HUMAINES

6. Création des postes pour la saison estivale 2021 pour la micro-crèche

Après exposé, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, la création des postes saisonniers dans les conditions exposées en séance.

IV/ MARCHES/TRAVAUX/URBANISME

7. Convention de mandat avec le SDES concernant l'enfouissement des réseaux d'électricité et de télécommunication sur le secteur du Freinay

Après exposé, le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents, le Maire à signer la convention de mandat valant convention financière afin de confier au SDES la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau de télécommunication de cette opération, l'annexe financière prévisionnelle (AFP) et tous autres documents nécessaires à l'opération et s'engage à inscrire les crédits nécessaires au BP de la commune.

8. Convention de mandat avec le SDES concernant l'enfouissement des réseaux secs sur le secteur de la Chenarie

Après exposé, le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents, le Maire à signer la convention de mandat valant convention financière afin de confier au SDES la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux de télécommunication et d'éclairage public de cette opération, l'annexe financière prévisionnelle (AFP) et tous autres documents nécessaires à l'opération dont les avenants n°3 et n°4 de transfert partiel vers le SDES des marchés de travaux (lot 1 et lot 2) signés respectivement avec la société MAURO SAS et l'entreprise BOUYGUES, et s'engage à inscrire les crédits nécessaires au BP de la commune.

9. Convention de Co-Maîtrise d'ouvrage avec le SDES dans le cadre des travaux de la montée de l'église pour la reprise des réseaux humides et l'enfouissement des réseaux secs

Après exposé, le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents, le Maire à signer la convention de mandat valant convention financière afin de confier au SDES la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau de télécommunication et d'éclairage public de cette opération, l'annexe financière prévisionnelle (AFP) et tous autres documents nécessaires à l'opération et s'engage à inscrire les crédits nécessaires au BP de la commune.

10. Attribution des marchés concernant les travaux du Villaret

Suppression de ce point de l'ordre du jour en début de séance, et report à un Conseil Municipal ultérieur.

V/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

a) Date du prochain Conseil Municipal

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au vendredi 16 avril 2021

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.